

Délibération N°10

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"**

NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE :	25
PRESENTS :	19
VOTANTS :	24

OBJET :

**CAO Groupement de
commandes / Marchés
Travaux de Voirie**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an **deux mil vingt-cinq**

Le **Vingt-Sept Février à 19 heures**

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes
"PAYS DE LAPALISSE"

légalement convoqué en date du 21 février 2025 s'est réuni, à la
Salle des Mariages de Lapalisse, en séance ordinaire publique
sous la présidence de

Monsieur Jacques de CHABANNES, Président

Étaient présents :

- Commune de ANDELAROCHE : Mme RICHARD
- Commune de BERT : M. VIVIER
- Commune de BILLEZOIS : M. PLANCHE
- Commune de LE BREUIL : M. LASSALLE
- Commune de DROITURIER : M. POUZERAT
- Commune de ISSERPENT : M. GIRONDE, pouvoir du titulaire M. SALLES
- Commune de LAPALISSE : M. de CHABANNES. M. BOUCHET. M. BRUNIAU. Mme CHERVIN. M. ROUSSILHE. M. BODIN. M. FERBOS
- Commune de PERIGNY : M. HERVIER
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE-EN-BOURBONNAIS : Mme WALRAET
- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. POTHIER
- Commune de SAINT-PRIX : M. HANGARD. Mme L'HULLIER
- Commune de SERVILLY : M. GAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : Mme THEVENOUX, pouvoir à M. VIVIER
- Commune de LAPALISSE : Mme QUATRESSOUS, pouvoir à Mme CHERVIN
- Commune de LAPALISSE : Mme MINARD de CHABANNES, pouvoir à M. BRUNIAU
- Commune de LAPALISSE : Mme PÉRICHON
- Commune de LAPALISSE : Mme AUBIN, pouvoir à M. BOUCHET
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. COLLANGES, pouvoir à M. PLANCHE

Madame Stéphanie CHERVIN a été élue Secrétaire.

Monsieur le Président explique que suite à l'adhésion au groupement de commandes pour la réalisation d'un marché de travaux de voirie avec la Communauté de Communes Pays de Lapalisse et les Communes de Droiturier, Saint-Pierre Laval, Andelaroche et Isserpent, il est nécessaire de composer une Commission d'Appel d'Offres (CAO) spécifique au groupement.

Selon l'article L1414-3 du CGCT, il est nécessaire lors de la création de groupements de commande de créer une Commission d'Appel d'offres avec 1 représentant élu parmi les membres ayant voix délibérative de la Commission d'Appel d'Offres de chaque membre du groupement qui dispose d'une commission d'appel d'offres.

Le représentant du coordonnateur du groupement de commandes présidera la Commission d'Appel d'Offres.

Aussi il est proposé la composition suivante :

Président : Monsieur Jacques de Chabannes, Président de la Communauté de Communes Pays de Lapalisse

Membre Représentant Commune de Lapalisse :
Monsieur Gérard BOUCHET, 1^{er} Adjoint au Maire de la
Commune de Lapalisse

Membre Représentant Commune d'Andelaroche :
Madame Pascale RICHARD, Maire de la Commune
d'Andelaroche

Membre Représentant Commune de Droiturier :
Monsieur Jérôme GROULY, Maire de la Commune de Droiturier

Membre Représentant Commune d'Isserpent :
Monsieur Louis SALLES, Maire de la Commune d'Isserpent

Membre Représentant Commune de Saint-Pierre
Laval : Monsieur Yves COLLANGES, Maire de la Commune de
Saint-Pierre-Laval.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le
Président, le Conseil Communautaire valide à l'unanimité la
composition de la Commission d'Appel d'Offres du Groupement
de commandes relatif au marché de travaux de voirie avec la
Communauté de Communes « Pays de Lapalisse » et les
Communes de Droiturier, Saint-Pierre Laval, Andelaroche et
Isserpent.

Fait et délibéré à Lapalisse les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Le Président,
J. de CHABANNES,

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de Vichy le : **12 MARS 2025**
Publié ou Notifié
le : **28 FEV. 2025**
Accusé Réception en Sous-Préfecture
le :
Ou Accusé Réception de la télétransmission
le :

Le Président,
J. de CHABANNES,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"